

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE)

NO. 1907/2006

**Dénomination commerciale: Killgerm Ameisenköderdose****Date d'établissement: 10.03.2023, Date de révision: 03.11.2023, Version: 2.0**

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale  
Killgerm Ameisenköderdose



<https://my.chemius.net/p/F8j63Z/en/pd/f4>

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes  
Insecticide contre les insectes (des classes PT18).

Utilisations déconseillées  
N'utiliser qu'à des fins spécifiés dans cette fiche de données de sécurité, à savoir sur l'étiquette du produit. Toute autre utilisation est interdite.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur  
Killgerm Gmbh  
Bussardweg 16  
41460 Neuss, Allemagne  
+49 (0) 21 31 – 718090  
verkauf@killgerm.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter immédiatement avec le Centre suisse d'information toxicologique.  
Appelez 145.

Fournisseur  
+49 (0) 21 31 – 718090

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



### Mention(s) d'avertissement: ATTENTION

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient du (de la) Perméthrine (ISO). Peut produire une réaction allergique.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Contenu/ récipient conformes aux prescriptions locales/régionales sur l'élimination des déchets.

### 2.3 Autres dangers

#### PBT/vPvB

Aucune donnée.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

#### Informations complémentaires

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

### 3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
butoxyde de pipéronyle (ISO)	51-03-6 200-076-7 604-096-00-0 01-2119537431-46	1,5	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400; M = 1 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1 EUH066	/	/
Perméthrine (ISO)	52645-53-1 258-067-9 613-058-00-2	0,5	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400; M = 1000 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1000	/	/
tétraméthrine (ISO)	7696-12-0 231-711-6 607-727-00-8	0,083	Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 STOT SE 2; H371 Aquatic Acute 1; H400; M = 100 Aquatic Chronic 1; H410; M = 100	/	/

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Notes générales

En cas de doute ou de malaise, consulter un médecin.

#### Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquez ou faites pratiquer une réanimation sur l'accidenté. Consultez immédiatement un médecin.

#### Après contact cutané

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après contact oculaire

Rincez immédiatement abondamment avec de l'eau, en gardant les yeux ouverts (pendant au moins 15 minutes), ainsi que sous les paupières. Après le rinçage initial, éliminer les lentilles de contact et continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Rincez la bouche avec de l'eau ! Il faut aller consulter un médecin en cas de doute ou au cas où les symptômes apparaissent. Montrer au médecin la fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Après inhalation

L'inhalation de poussières peut être irritante pour les voies respiratoires. Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse.

#### Après contact cutané

Le contact avec la peau peut causer une sensibilité.

#### Après contact oculaire

Peut provoquer une irritation transitoire. Rougeur, augmentation de la production de larmes, douleur.

#### Après ingestion

Peut provoquer des douleurs abdominales. Peut causer des nausées/vomissements et de la diarrhée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes. Il n'y a pas d'antidote spécifique.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Choisissez l'extincteur en considérant les circonstances et les conditions actuelles.

#### Agents d'extinction inappropriés

Aucune donnée.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Non combustible et ininflammable.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection

En cas d'incendie ou d'échauffement, ne pas respirer les fumées/vapeurs. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

#### Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

#### Informations supplémentaires

L'eau usée contaminée utilisée pour l'extinction doit être collectée et éliminée conformément à la réglementation ; elle

ne doit pas pénétrer dans le système d'égouts.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.

Mesures d'urgence

Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Empêcher l'accès au personnel non protégé. Agissez uniquement si vous êtes qualifié et si vous pouvez le faire en toute sécurité.

Pour les secouristes

En cas d'intervention, utiliser l'équipement de protection individuelle (section 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit atteindre l'eau/les égouts/les systèmes d'égouts ou le sol perméable. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

En cas de renversement d'une grande quantité, cloisonnez la préparation renversée.

Pour le nettoyage

Recueillir dans des récipients spéciaux et laisser à l'entreprise de collecte de déchets agréée. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (voir la Rubrique 13).

Autres informations

Aucune donnée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Éviter la formation de poussières.

Mesures de protection de l'environnement

Empêcher de dégager dans l'environnement.

Autres mesures

Aucune donnée.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et la réglementation relative à la sécurité et à la santé au travail. Assurer une bonne ventilation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de poussière. Éviter de manipuler avec les substances et les mélanges incompatibles. Respectez les mesures définies dans le

chapitre 8 de la fiche de sécurité.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Conserver dans des récipients bien fermés. Garder dans un endroit sec. Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10). Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Matériaux d'emballage

Emballage original.

### Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés.

### Classe de stockage

**Classe de stockage: 13**

### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Recommandations

Aucune donnée.

### Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom	mg/m <sup>3</sup>	ml/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère mg/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère ml/m <sup>3</sup>	Remarques	Les valeurs limites biologiques
Préparation/mélange	1000	/	/	/	polyéthylène glycol (CAS: 25322-68-3)	/

#### Informations sur les procédures de suivi

SN EN 14042:2003 Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques. SN EN 482:2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances. SN EN 689+AC:2020 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

#### valeurs DNEL/DMEL

##### Pour le produit

Aucune donnée.

##### Pour les ingrédients

Nom	type	type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
butoxyde de pipéronyle (ISO)	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	1.6 mg/m <sup>3</sup>
butoxyde de pipéronyle (ISO)	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	0.443 mg/kg pc par jour
butoxyde de pipéronyle (ISO)	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	0.388 mg/m <sup>3</sup>
butoxyde de pipéronyle (ISO)	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	0.221 mg/kg pc par jour
butoxyde de pipéronyle (ISO)	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	0.221 mg/kg pc par jour

#### valeurs PNEC

**Pour le produit**

Aucune donnée.

**Pour les ingrédients**

Nom	type d'exposition	Remarques	Valeur
butoxyde de pipéronyle (ISO)	eau douce	/	0.001 mg/l
butoxyde de pipéronyle (ISO)	eau de mer	/	0 mg/l
butoxyde de pipéronyle (ISO)	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	2.89 mg/l
butoxyde de pipéronyle (ISO)	sédiments (eau douce)	poids sec	0.043 mg/kg
butoxyde de pipéronyle (ISO)	sédiments marins	poids sec	0.004 mg/kg
butoxyde de pipéronyle (ISO)	terre	poids sec	0.111 mg/kg
Perméthrine (ISO)	eau douce	/	0.00047 µg/l
Perméthrine (ISO)	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	100 mg/l
Perméthrine (ISO)	sédiments (eau douce)	/	0.001 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés****Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées**

Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Respectez les précautions habituelles applicables à la manipulation des produits chimiques. Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas respirer la poussière.

**Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

En utilisation normale non nécessaire. En cas de risque de contact avec les yeux, utilisez des lunettes de protection.

Lunettes de protection

**Protection des mains**

En utilisation normale non nécessaire. Utilisez les gants de protection pour une exposition prolongée (EN 374).

**Matériaux appropriés****Protection de la peau**

En utilisation normale non nécessaire. En cas d'une exposition prolongée utilisez des vêtements de protection. Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345).

**Protection respiratoire**

Pas nécessaire lors d'un usage normal et d'une aération adéquate. Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. En cas de concentrations élevées de poudre dans l'air, utilisez le masque (EN 136) avec le filtre P (EN 143).

**Dangers thermiques**

Aucune donnée.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement****Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange**

Prenez des mesures pour protéger l'environnement.

**Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique  
solides - poussière

Couleur  
jaune

Odeur  
typique

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

Seuil olfactif	Aucune donnée.
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	Aucune donnée.
Limites d'explosibilité	Aucune donnée.
Point d'éclair	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
pH	Aucune donnée.
Viscosité	Aucune donnée.
Solubilité	Aucune donnée.
Coefficient de partage	Aucune donnée.
Pression de vapeur	Aucune donnée.
Densité / poids	Aucune donnée.
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

### 9.2 Autres informations

Propriétés explosives	Aucune donnée.
-----------------------	----------------

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et si les instructions d'utilisation et de stockage sont respectées.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas de particularité. Instructions pour l'emploi et le stockage à respecter.

**10.5 Matières incompatibles**

Oxydants puissants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal. En cas d'incendie/d'explosion, des vapeurs/gaz dangereux pour la santé sont libérés.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****(a) Toxicité aiguë**

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Remarques
butoxyde de pipéronyle (ISO)	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	4570 mg/kg	OECD 401	/
butoxyde de pipéronyle (ISO)	inhalation (poussières / brouillards)	CL <sub>50</sub>	rat	4 h	> 5.9 mg/l	OECD 403	/
butoxyde de pipéronyle (ISO)	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	lapin	/	> 2000 mg/kg	OECD 402	/
Perméthrine (ISO)	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	554 mg/kg	/	/
Perméthrine (ISO)	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 2000 mg/kg	/	/
Perméthrine (ISO)	par inhalation	CL <sub>50</sub>	rat	/	> 4.638 mg/l	/	/
tétraméthrine (ISO)	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 5000 mg/kg	/	/
tétraméthrine (ISO)	par inhalation	CL <sub>50</sub>	rat	4 h	> 2740 mg/l	/	/

**(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Pour les ingrédients

Nom	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
Perméthrine (ISO)	lapin	/	Irritant doux.	/	/
tétraméthrine (ISO)	/	/	Non irritant.	/	/

**(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
Perméthrine (ISO)	/	lapin	/	Irritant doux.	/	/
tétraméthrine (ISO)	/	/	/	Irritant doux.	/	/

**(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
Perméthrine (ISO)	par voie cutanée (peau)	/	/	Un contact avec la peau peut causer une hypersensibilité.	/	/

**(e) Effets mutagènes**

Aucune donnée.

**(f) Cancérogénité**

Aucune donnée.

**(g) Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR



Aucune donnée.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée.

(j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée.

Effets interactifs

Aucune donnée.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

Autres informations

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
butoxyde de pipéronyle (ISO)	CL <sub>50</sub>	3.94 mg/L	96 h	poisson	<i>Cyprinodon variegatus</i>	OECD 203	/
butoxyde de pipéronyle (ISO)	CE <sub>50</sub>	0.51 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	OECD 202	/
butoxyde de pipéronyle (ISO)	CE <sub>50</sub>	3.89 mg/L	72 h	algues	<i>Selenastrum capricornutum</i>	OECD 201	/
Perméthrine (ISO)	CL <sub>50</sub>	0.009 mg/L	96 h	poisson	/	/	/
Perméthrine (ISO)	EC <sub>50</sub>	> 1.13 mg/L	72 h	algues	/	/	/
Perméthrine (ISO)	EC <sub>50</sub>	0.00127 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/
tétraméthrine (ISO)	CL <sub>50</sub>	0.033 mg/L	96 h	poisson	<i>Brachydanio rerio</i>	/	/
tétraméthrine (ISO)	CE <sub>50</sub>	0.47 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/
tétraméthrine (ISO)	IC <sub>50</sub>	1.36 mg/L	72 h	algues	<i>Scenedesmus subspicatus</i>	/	/

Toxicité chronique

Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
butoxyde de pipéronyle (ISO)	NOEC	0.18 mg/l	/	poisson	<i>Pimephales promelas</i>	EPA OPP 72-4	/
butoxyde de pipéronyle (ISO)	NOEC	0.03 mg/l	21 jours	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/
butoxyde de pipéronyle (ISO)	NOEC	0.824 mg/l	72 h	algues	<i>Selenastrum capricornutum</i>	OECD 201	/

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique**

Aucune donnée.

**Biodégradation****Pour les ingrédients**

Nom	type	degré	Temps	Résultat	méthode	Remarques
butoxyde de pipéronyle (ISO)	/	/	/	N'est pas rapidement biodégradable.	OECD 301 D	/

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage****Pour les ingrédients**

Nom	médium	Valeur	Température °C	pH	Concentration	méthode
butoxyde de pipéronyle (ISO)	octanol-eau (log Kow)	4.8	/	6.5	/	OECD 117

**Facteur de bioconcentration****Pour les ingrédients**

Nom	Espèce	organisme	Valeur	Durée	Résultat	méthode	Remarques
butoxyde de pipéronyle (ISO)	FBC	/	91 - 380	/	/	OECD 305 E	/

**12.4 Mobilité dans le sol****Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

Aucune donnée.

**Tension superficielle**

Aucune donnée.

**Adsorption / désorption**

Aucune donnée.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation n'est pas faite.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune donnée.

**12.8 Informations complémentaires****Pour le produit**

Éviter la pollution. Toxique pour les organismes aquatiques: le produit peut entraîner des effets nocifs à long terme sur l'environnement aquatique.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination du produit/de l'emballage****Procédé de destruction du produit ou des résidus**

Ne pas laisser le produit atteindre les canalisations/systèmes d'égouts. Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux.

**Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW**

Aucune donnée.

**Procédé de traitement des emballages usagés**

Livrer les conteneurs complètement vidés aux autorités d'élimination des déchets agréées.

**Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW**

Aucune donnée.

**Informations pertinentes pour le traitement des déchets**

Élimination conformément au règlement relatif à la gestion des déchets.

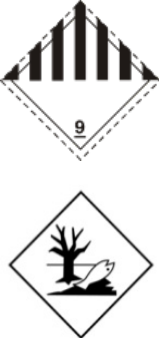
**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

Aucune donnée.

**Autres recommandations d'élimination**

Dans la mesure du possible, la production de déchets devrait être évitée ou minimisée.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
UN 3077	UN 3077	UN 3077	UN 3077
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Permethrine (ISO))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (permethrin (ISO))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (permethrin (ISO))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (permethrin (ISO))
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>			
9	9	9	9
			
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>			
III	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>			
OUI	Polluant marin	OUI	OUI
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			

Quantités limitées 5 kg Dispositions particulières: 274, 335, 375, 601 Instructions d'emballage P002, IBC08, LP02, R001 Dispositions spéciales d'emballage PP12, B3 facteur 3 Restrictions dans les tunnels (-) Classification code M7	Quantités limitées 5 kg EmS F-A, S-F	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y956 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 30 kg G Packing Instructions (Pkg Inst) 956 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 400 kg Cargo Aircraft Only, Packing Instructions (CAO, Pkg Inst) 956 Cargo Aircraft Only, Maximum Net Quantity/Package (CAO, Max Net Qty/Pkg) 400 kg Special provisions A97, A158, A179, A197 Excepted quantities E1 ERG code 9L	Quantités limitées 5 kg
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI			
	VC1, VC2		

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

- Règlement (CE) no. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

-Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 (Etat le 1er janvier 2017)

COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent

Aucune donnée.

Des instructions spéciales

-

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

2.2 Éléments d'étiquetage 2.3 Autres dangers 3.2 Mélanges 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

8.1 Paramètres de contrôle 9.2 Autres informations 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 11.2 Informations sur les autres dangers 12.1 Toxicité 12.2 Persistance et dégradabilité 12.3 Potentiel de bioaccumulation 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien 14. Informations relatives au transport

#### Source de données principales utilisées dans la fiche de données

Aucune donnée.

#### Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë  
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CEN - Comité européen de normalisation  
C&E - Classification et étiquetage  
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008  
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service  
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction  
CSA - Évaluation de la sécurité chimique  
CSR - Rapport sur la sécurité chimique  
DNEL - Dose dérivée sans effet  
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses  
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  
UA - Utilisateur en aval  
CE - Communauté européenne  
ECHA - Agence européenne des produits chimiques  
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)  
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)  
CEE - Communauté économique européenne  
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées  
FR - Norme européenne  
UE - Union européenne  
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées  
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)  
SEG - Scénario d'exposition générique  
SGH - Système général harmonisé  
IATA - Association internationale du transport aérien  
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac  
TI - Technologies de l'information  
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées  
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée  
CCR - Centre commun de recherche  
Kow - Coefficient de partage octanol-eau  
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
EL - Entité légale  
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
LR - Déclarant principal  
F/I - Fabricant/Importateur  
EM - État membre  
FS - Fiche signalétique  
CO - Conditions opératoires  
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques  
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle  
JO - Journal officiel  
RE - Représentant exclusif  
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
CPE - Concentration prédite sans effet  
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet  
EPI - Équipement de protection individuelle  
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité  
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

RIP - Projet de mise en œuvre de REACH  
RMM - Mesure de gestion des risques  
APR - Appareil de protection respiratoire  
FDS - Fiche de données de sécurité  
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances  
PME - Petites et moyennes entreprises  
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(STOT) RE - Exposition répétée  
(STOT) SE - Exposition unique  
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes  
NU - Nations Unies  
vPvB - Très persist

#### Texte des phrases H visées au point 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



- ☑ Étiquetage correct du produit assuré
- ☑ Conforme à la législation locale
- ☑ Classification correcte du produit assurée
- ☑ Informations relatives au transport assurées

**BENS**  
© [Consulting](https://www.bens-consulting.com) | [www.bens-consulting.com](https://www.bens-consulting.com)

*Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun*